



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département
des

**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.

Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Adhésion à la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

Rapporteur : Madame Josette LAUVERGNIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France ;

Considérant que l'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) présente un intérêt pour la commune ;

Le rapporteur informe l'assemblée que la FCSF est une association nationale créée en 1922, reconnue d'utilité publique en 1931 et agréée au titre de l'éducation populaire, chargée d'accompagner et de soutenir les structures de l'animation de la vie sociale, tels que les centres sociaux.

Cette association soutient les projets fondateurs visant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. La FCSF accompagne les centres sociaux dans la mise en place de projets spécifiques

en apportant une aide technique à leurs adhérents dans les domaines tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins, l'élaboration des projets, leur évaluation. Tête d'un réseau de plus de 1200 centres sociaux qui lui sont affiliés, elle représente les centres sociaux auprès des pouvoirs publics et des partenaires financeurs. Elle propose également un catalogue de formation à l'attention des salariés et bénévoles intervenant dans les centres sociaux.

Afin de pouvoir bénéficier de cet accompagnement, l'assemblée générale de la FCSF s'est prononcée en 2008, sur le fait que chaque structure adhérente doit procéder au paiement d'une cotisation. Cette cotisation annuelle correspond à un tarif plancher de 464 € la première année et d'un montant s'élevant à 0,08% du budget prévisionnel du Centre Social San Bastian les années suivantes.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,

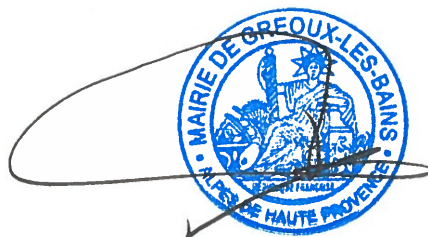
APPROUVE le paiement d'une cotisation annuelle, correspondant à un tarif plancher de 464 € la première année et d'un montant s'élevant à 0,08% du budget prévisionnel du Centre Social San Bastian les années suivantes ;

PRECISE que les crédits seront prévus et inscrits aux budgets du Centre Social San Bastian des exercices correspondants.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan